

Rouen le 22 juillet 2020

Académie de Normandie

Rapport du président du jury du concours SAENES classe supérieure

Le jury du concours SAENES classe supérieure s'est réuni le 21 juillet et après avoir délibéré a retenu 7 candidats sur liste principale. Compte tenu du faible niveau des copies corrigées le jury n'a pas estimé devoir retenir de candidat sur liste complémentaire.

Le jury s'est réuni une première fois pour établir les consignes de correction ainsi que répartir les copies entre les correcteurs.

Le jury disposait d'une semaine pour corriger. Chaque correcteur avait deux lots de copie portant sur le cas pratique et l'épreuve à option.

En raison de la crise liée à l'épidémie de coronavirus, il n'y a pas cette année d'épreuve orale. Les notes de l'écrit sont donc celles qui déterminent l'admission.

Si 148 candidats étaient inscrits, seuls 46 étaient présents.
La candidate reçue première totalise 56.5 sur 80 et la dernière admise 43,5.
38 femmes étaient présentes pour cinq hommes.

Le cas pratique a permis de faire surgir 27 copies au-dessus de la moyenne dont un 17 et un 15. En revanche, s'agissant des options 7 candidats ont eu la moyenne (note la plus haute 18,25) ce qui laisse à penser que cette épreuve n'est pas du tout ou pas assez préparée. Le jury s'est interrogé sur la pertinence de certains choix d'option opérés par les candidats. Pourquoi choisir un domaine quand on ne sait rien ? Plusieurs correcteurs ont dans un premier temps mis des notes globales inférieures à 5 ; ces dernières ont été rehaussées au-delà de 5.

Pour autant, le jury note que beaucoup de candidats semblent avoir peu travaillé, révisé ou appris. Le français dans les copies est insuffisamment maîtrisé. Nous avons relevé des incohérences de style, des fautes de syntaxe, d'orthographe, d'accord Certaines copies étaient difficiles à lire ou à comprendre.

Pour le cas pratique, il faut que les candidats s'en tiennent aux documents fournis d'une part et adoptent un style synthétique et clair d'autre part. Il faut être précis ce qui n'est pas toujours le cas. Le cas pratique répond à un objectif clair. Le travail doit faire apparaître le sens de l'analyse du candidat et ses qualités de rédaction. Par ailleurs, la note est un outil d'aide à la décision pour le demandeur qui doit après l'avoir lue être au fait du sujet. Après lecture de certaines copies le jury a douté de leur pertinence.

Cette épreuve est assez sélective et le jury appelle l'attention des futurs candidats sur la nécessaire préparation.

Sur l'épreuve à option, il n'est pas possible de choisir un thème sans l'avoir au préalable travaillé. Trop de candidats ont des connaissances lacunaires.

Le jury insiste donc sur l'importance de la préparation au concours.

Fait ce jour 21 juillet 2020

Le président du jury.

Stéphane Villedieu -Beau.